

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE COMMUNALE D'IFANGNI

Consultant

GANDONOU Basile Marius
Ingénieur Agro-économiste

Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »

Mars 2006

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	8
1.1 Cadre physique.....	9
1.2 Cadre Administratif.....	11
CHAPITRE II POPULATION	13
2.1 Etat de la population	14
2.2 Mouvements de la population	15
2.3 Ménages	16
2.4 Ethnies	16
2.5 Religions.....	16
2.6 Habitat	17
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE	19
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	20
3.2 Pouvoir politique moderne	20
3.3 Système de parenté	20
3.4 Place de la femme dans la société.....	21
3.5 Organisation ethno-foncière.....	22
CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES	23
4.1 Commerce	24
4.2 Agriculture.....	25
4.3 Elevage.....	26
4.4 Les unités économiques	27
4.5 Energie et Eau.....	27
4.6 Transport et communications	28
4.7 Tourisme et hôtellerie	29
4.8 Artisanat	29
4.9 Pêche et chasse.....	29

4.10	30
CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX	31
5.1 Santé	32
5.2 Action sociale.....	34
5.3 Education.....	35
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES	38
6.1 Evolution du budget communal.....	39
6.2 Recettes.....	40
6.3 Dépenses.....	41
CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE	43
CHAPITRE VIII : PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	45
8.1. Promotion de l'économie locale.....	46
8.2. Valorisation des filières porteuses	48
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES	51
9.1. Evolution des potentialités de la commune.....	52
9.2. Perspectives de développement économique.....	52
CONCLUSIONS GENERALES	53

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication

PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SE	Suivi Evaluation
SG	SH Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin

CARTES

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Ifangni

FIGURES

Figure n°1 : Répartition de la population de la commune d'Ifangni selon l'âge

Figure n°2 : Répartition de la population de la commune d'Ifangni selon l'ethnie

Figure n°3 : Répartition de la population de la commune d'Ifangni selon la religion

Figure n°4 : Répartition de la population de la commune d'Ifangni selon le secteur d'activité

TABLEAUX

Tableau n°1 : Production agricole dans la commune en 2005 et taux de progression sur les quatre dernières années

Tableau n°2 : Carte sanitaire de la commune d'Ifangni

Production agricole dans la commune en 2004 et taux de progression sur les six dernières années

Tableau n°3 : Equilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années

Tableau n°4 : Atouts et contraintes de la commune

Tableau n°5 : Intrants de la filière volaille leur disponibilité

Tableau n°6 : Extrants de la filière volaille et leur écoulement

INTRODUCTION

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin renforçant les dispositions de la constitution béninoise en ses articles 150 et 153 prescrit à chaque commune d'élaborer et d'adopter son plan de développement. C'est dans ce cadre que la Commune d'Ifangni s'est dotée, le 09 février 2005 (date de la validation du PDC), de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le PDC est une planification communale temporelle et spatiale qui se base sur les informations monographiques élaborées pour produire le diagnostic, définir les orientations stratégiques et déterminer les activités et mesures à planifier.

Il est donc nécessaire que la commune d'Ifangni élabore sa monographie communale. L'objectif de cette entreprise est de capitaliser et de rendre disponibles les informations générales et spécifiques sur la commune d'Ifangni. En d'autres termes, la monographie communale rend compte de la situation qui prévaut au niveau de la commune dans les domaines de la santé, des infrastructures

La monographie communale, par la richesse des informations qu'elle fournit, poursuit deux buts :

- faciliter une exploitation plurielle des informations monographiques,
- accompagner et justifier les orientations prises et les options/activités planifiées,
- servir de support pour la présentation de la commune.

La méthodologie utilisée pour conduire le processus d'élaboration de la monographie communale est articulée autour d'ateliers régionaux, d'entretiens individuels et de groupe par le biais d'un questionnaire et de fiches et de visites sur le terrain.

La structuration du présent document de monographie communale est la suivante :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Activités économiques
- Secteurs sociaux
- Ressources financières
- Contraintes et atouts
- Principaux filières porteuses

CHAPITRE I
CADRE PHYSIQUE ET
ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique de la commune d'Ifangni

La commune d'Ifangni est située au Sud-Est du Bénin dans le département du plateau. Elle est limitée au sud par la commune d'Adjarra, à l'Ouest par les communes d'Avrankou et de Sakété, au Nord par la commune de Sakété et à l'Est par le Nigeria.

D'une superficie de 242 km² représentant 0,21% de la superficie nationale, la commune d'Ifangni est l'une des communes de droit commun de la République du Bénin. Elle compte 32 villages administratifs et 08 quartiers de ville répartis dans six arrondissements à savoir : Ifangni–Centre, Banigbé, Lagbé, Daagbé, Tchaada et Ko Koumolou.

1.1.2 Climat

Le climat de la commune d'Ifangni est de type guinéen avec deux saisons sèches et deux pluvieuses qui s'alternent au cours de l'année : une grande saison pluvieuse de mars à juillet, une petite saison sèche au cours du mois d'Août, une petite saison pluvieuse de septembre à novembre et enfin une grande saison sèche de décembre à février.

1.1.3 Relief

Située sur le plateau de Pobè–Sakété dont l'altitude moyenne est de 100m, la commune d'Ifangni a un relief peu accidenté entaillé par de petites et moyennes dépressions aux pentes très peu marquées

1.1.4 Sols et géologie

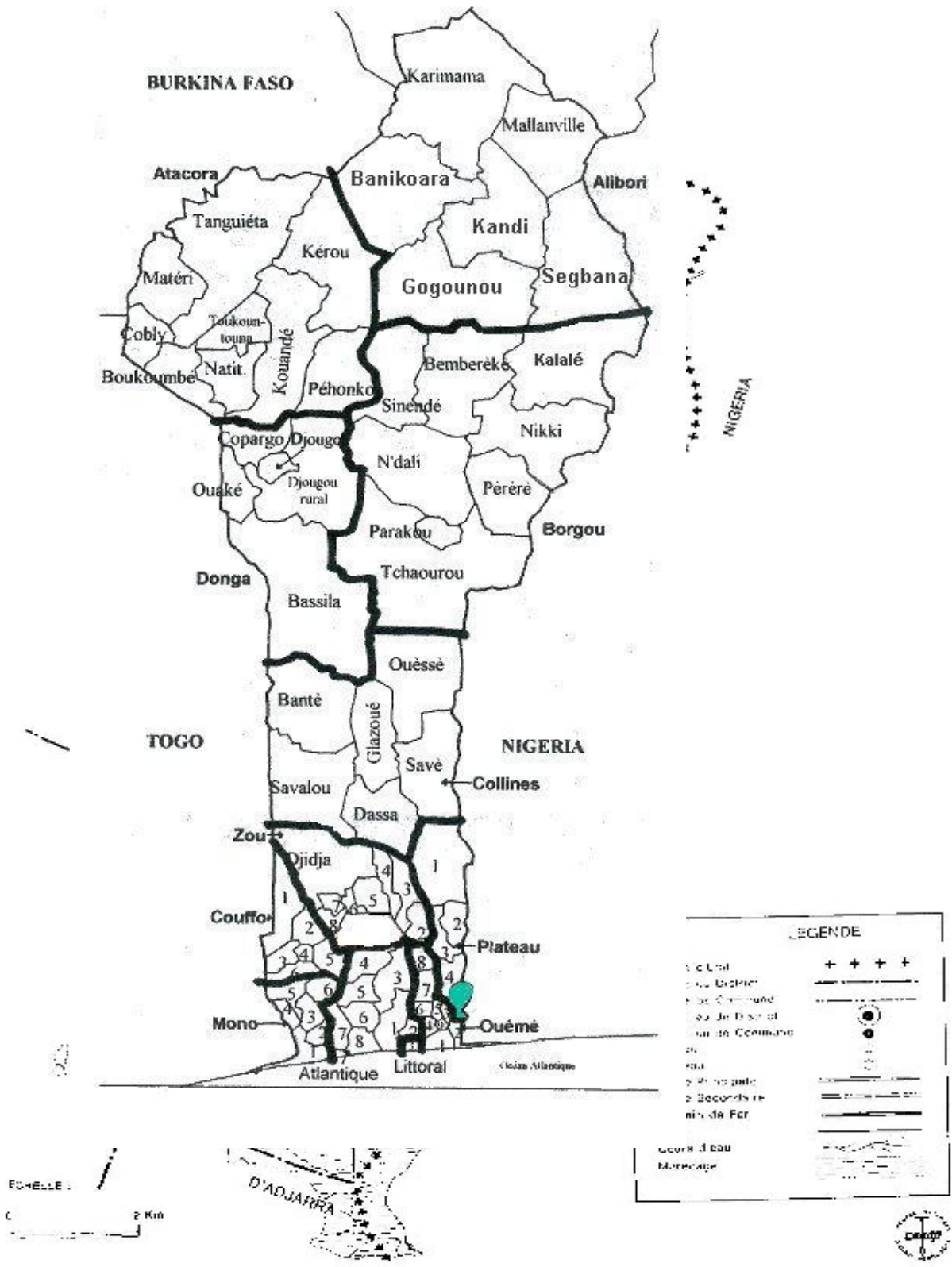
On retrouve à Ifangni trois types de sols :

- Les sols des plateaux, sols ferrallitiques de couleur rouge et à texture sablo-argileux de terre de barre couvrant la presque totalité de la commune.
- Les sols des bas-fonds, sols hydromorphes argileux, riches en matières organiques situés dans les zones humides
- Les sols de bas de pente, sols de coloration brun-claire, à texture sableuse et faciles à travailler. On les retrouve dans les dépressions fermées et en bordure des bas-fonds et marécages.

1.1.6 Réseau hydrographique

La commune est traversée par endroits par des marécages qui sont utilisées pour la production des cultures de contre-saison, le maraîchage et l'installation des pépinières de diverses espèces.

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Ifangni



1.1.7 Végétation

La végétation est faite d'un couvert composé de reliques de forêt sacrées, de plantations de palmier à huile, d'arbustes et de hautes herbes.

Aujourd'hui, le peu de forêt restant doit sa survie aux religions traditionnelles qui ont réussi grâce aux rites d'initiation obligatoires, à en limiter l'accès et l'exploitation. On peut signaler aussi les actions des ONG et des communautés religieuses qui s'investissent dans la sensibilisation des populations pour le reboisement. Sur les terres laissées en jachère poussent de nombreuses espèces végétales (bananiers, imperata, orangers, arbres à pin...) dont certaines aujourd'hui sont très cultivées et commercialisées. Cette végétation est plus variée au bord des bas-fonds où elle est dominée par des espèces hydromorphes telles que le bambou, le palmier à raphia et les fourragères.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Evolution administrative

Avant 1972, Ifangni relevait du canton de Sakété, un des cantons de la banlieue de la capitale du Dahomey, Porto-Novo. Il était administré par un commis qui travaillait sous l'autorité du chef de canton.

Entre 1972 et 1990, Ifangni a été érigé en district puis en sous-préfecture. L'administration a été renforcée. Elle jouissait d'une faible autonomie financière et décisionnelle.

Depuis 1990, avec l'avènement de la décentralisation, Ifangni est devenue commune. C'est désormais une entité juridique dotée d'une autonomie financière avec pour obligation, d'assurer, à travers la planification, le développement harmonieux de ses fils.

Aujourd'hui, la commune d'Ifangni est subdivisée en six arrondissements regroupant au total 40 villages et quartiers de ville. Elle est dirigée par un conseil communal (CC) élu comprenant 17 membres ayant à sa tête un maire et deux adjoints élus au sein du CC. Chaque arrondissement est dirigé par un conseiller, chef d'arrondissement. Ce dernier est assisté par un conseil d'arrondissement composé de tous les chefs de villages ou chefs de quartiers de ville relevant de l'arrondissement auxquels s'ajoutent quelques personnes-ressources.

1.2.2 Services techniques, administratifs et partenaires au développement

La gestion administrative de la commune de Ifangni est assurée par plusieurs services : les services de l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat et autres structures intervenant dans la Commune.

La Mairie abrite l'administration centrale de la Commune. Elle est composée des 10 services dirigés par des Chefs Service :

- Service des Affaires Générales (SAG) ;
- Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP) ;
- Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE) ;
- Service des Affaires Financières (SAF) ;
- Service du Développement Local et de la Planification (SDLP) ;
- Service des Chiffres et des Transmissions (SCT) ;
- Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD) ;
- Service Technique (ST) ;
- Service de la Bibliothèque Communale (SBC) ;
- Secrétariat Particulier (SP) ;

Au nombre des services déconcentrés de l'Etat présents sur le territoire communal on peut citer :

- La Circonscription Scolaire (CS) ;
- Le Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA) ;
- La Brigade de la Gendarmerie ;
- Le Centre Communal de Santé (CCS) ;
- Le Centre de Promotion Sociale (CPS) ;
- La Recette Perception ;
- La Recette de Douanes d'Igolo ;
- Le Commissariat Spécial d'Igolo ;
- Trois postes de douanes ;
- La recette auxiliaire des impôts ;
- Le Service Communal de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) ;
- Le Service Communal de la Société Nationale des Eaux du Bénin ;
- Le Service Régional de l'Hydraulique du Plateau ;
- La Recette des PTT ;
- Le Centre Téléphonique ;
- Cinq Collèges d'Enseignement Général Publics.

CHAPITRE II
POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Historique du peuplement

2.1.2 Evolution de la population

La population totale de la Commune d'Ifangni selon le recensement général de la population et de l'habitation effectué en 2002 s'élève à 71.606 habitants dont 38.174 femmes et 33.432 hommes. Cette population était de 67.021 habitants en 1992. Le tableau suivant présente les populations par arrondissement en 1992 et 2002 de même que les taux d'accroissement respectifs.

Tableau n° 1 : Populations par arrondissement en 1992 et 2002 et les taux d'accroissement

Arrondissements	Nombre de personnes		Taux d'accroissement annuel
	1992	2002	
Ifangni	19 572	20 524	0,49
Banigbé	15 542	16 080	0,35
Daagbè	8 341	9 498	1,39
Ko-koulomou	8 584	9 030	0,52
Lagbè	8 677	9 131	0,53
Tchaada	6 305	7 336	1,64
IFANGNI (commune)	67 021	71 599	0,68

Source : Monographie Ifangni.

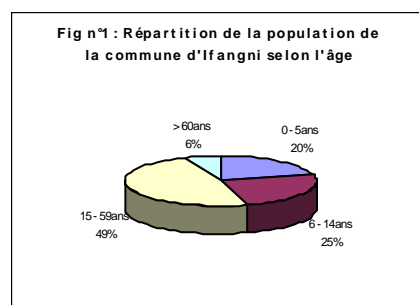
La population de la commune d'Ifangni est restée, dans le temps, dominée par les femmes (53,31% en 2002 et 52,90% en 1992). Le taux d'accroissement annuel moyen est de 0,68% sur les dix dernières années. Ces taux n'ont pas trop varié d'un arrondissement à un autre.

2.1.3 Structure par âge de la population

Il faut souligner que la population de la commune d'Ifangni est jeune et active.

Les Jeunes (0 à 59 ans) représentent 93,9% alors que les vieux ne représentent que 6,1% (INSAE, RPGH 2002).

La tranche active (15 à 59 ans) représente 48,3% dont 22,8% d'hommes et 25,5% de femmes (INSAE, RPGH 2002). C'est sur cette frange active que repose l'essentiel du poids économique de la Commune. Les jeunes ayant moins de 15 ans représentent également une frange importante de la population (45,6%). Toute cette proportion de la jeunesse constitue un facteur de dynamisme pour le développement et en même temps un problème majeur de la société du fait de l'investissement que nécessite sa scolarisation, son accès aux soins de santé et à l'emploi.



2.2 Mouvements de la population

La croissance de la population exprime la résultante des mouvements (natalité, mortalité et migrations) de cette population. Elle estimée en moyenne à 0,68%. Entre 1992 et 1999, ce taux est élevé et atteint 3,27%. De 2000 à 2002, le taux de croissance est négatif.

2.2.1 Natalité

La natalité de la population de la commune d'Ifangni est estimée à 5,5%. Cela signifie que 3.938 bébés naissent chaque années dans la perspective d'un renouvellement de la population.

2.2.2 Mortalité et morbidité

La mortalité infantile est faible (0,05% de l'ensemble de la population). Par contre la mortalité au sein des personnes âgées de plus de 15 ans est élevée. Il en est de même de la morbidité à cause de la prévalence des maladies comme le paludisme, le VIH/SIDA etc.

2.2.3 Migrations

Le nombre de personnes provenant d'autres localités qui, chaque année vient grossir la population de la commune d'Ifangni est relativement élevé. Cette situation est favorisée par les opportunités d'affaires qu'offre cette commune frontalière pour le transit entre le Nigéria et le Bénin.

2.3 Ménages

2.3.1 Taille des ménages

Dans la commune d'Ifangni, on dénombre, en 1999, 12.058 ménages dont 7.806 (soit 64,7%) ménages ruraux. La taille de ces ménages est plus élevée en milieu rural où elle est en moyenne de 6,2 personnes par ménage qu'en milieu urbain où elle est en moyenne de 5,6 personnes par ménage.

2.3.2 Revenus des ménages

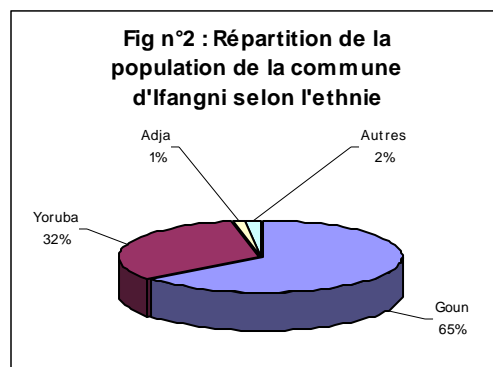
Le revenu annuel moyen des ménages ruraux (37% des ménages de la commune) s'élève à 185.545 FCFA en 1999. Ce revenu moyen masque des différences entre les périodes, entre les catégories socio-économiques, les sources de revenus.

En effet, le revenu moyen des non pauvres est deux fois plus élevé que celui des pauvres. Les activités non agricoles sont la principale source de revenus, en général plus de 60%.

2.4 Ethnies

De nos jours, il existe une mosaïque d'ethnies qui cohabite dans la commune d'Ifangni. Les Goun sont majoritaires (64,7%), suivis des Yoruba (32,3%), et des Adja, Dendi et Yom-Lokpa (0,5%). Les autres ethnies (les étrangers) constituent 1,6 de la population.

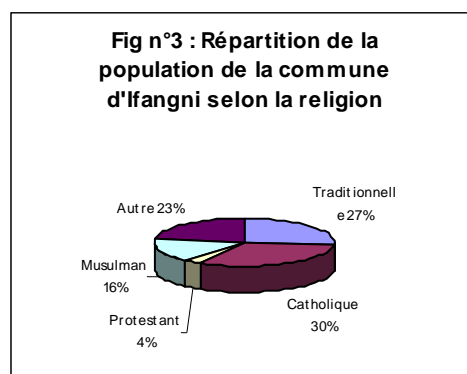
Ce brassage ethnique est aussi à la base de la diversité des activités économiques de la ville. En effet, les commerçants Yoruba et une partie des Goun ont développé le commerce transfrontalier. Les Goun s'investissent surtout dans l'agriculture et le transport. Quant aux autres ethnies, elles se retrouvent dans la fourniture des services, dans les buvettes et restaurants et dans les divers.



2.5 Religions

La vie spirituelle de la commune d'Ifangni est animée par plusieurs religions. Chacune d'elle prêche pour la culture de la paix, de la tolérance mutuelle et de la cohésion locale et nationale. Les religions sont de deux ordres : la religion traditionnelle (26,6%) et les religions révélées (73,7%).

Les religions traditionnelles sont constituées autour des fétiches *vodun*, *tron*, *Oro* etc. Les



exigences de leurs rites et rituels sont liées à la protection des forêts sacrées qui abritent leurs couvents. Ceci explique la multiplicité des reliques forestières sur le terroir communal.

Les religions révélées sont plus variées. On les regroupe en deux catégories :

- le christianisme qui occupe 31,4% de la population
- les églises évangéliques et autres religions dans lesquelles 22,7% de la population mettent leur crédo spirituel
- et l'islam, 15,8% de la population.

2.6 Habitat

2.6.1 Type d'habitat et matériaux utilisés

Les habitats sont de trois types dans la Commune d' Ifangni :

- Habitat traditionnel : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en paille ou en tôle à l'intérieur d'une concession non clôturée.
- Habitat semi-moderne : Construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en tôle isolée ou à l'intérieur d'une concession clôturée avec portail.
- Habitat moderne : Construction en aggols de ciment et couvert en tôle, tuile ou dalle en béton à l'intérieur d'une concession clôturée.

Globalement, l'habitat n'a pas beaucoup évolué même dans les zones où les terres sont déjà parcellisées et appartiennent à des individus où à des collectivités.

Le centre urbain présente le visage d'une ville ancienne avec de vieilles bâtisses. Un mélange de cases en banco et de maisons en dur séparées par les végétations fait le décor d'ensemble de la ville. Il existe actuellement quelques chantiers de construction consécutifs aux travaux de lotissement qui laisse présager pour bientôt un nouveau visage du chef lieu de la Commune.

2.6.2 Mode d'éclairage

L'éclairage public est assuré par un réseau d'électricité mis en place par la SBEE. Sous l'effet du lotissement et de la croissance des demandes d'abonnement, les performances de ce réseau sont en constante amélioration. Le réseau de candélabres est présent dans toutes les grandes artères de la commune.

2.6.3 Mode d'approvisionnement en eau

Les ménages de la commune d'Ifangni sont régulièrement alimentés en eau par quatre (4) sources d'approvisionnement. Il s'agit des puits traditionnels qui existent un peu partout, du réseau de la SONEB, des kiosques d'eau, de la pluie et des plans d'eau non aménagés.

2.6.4 Mode d'aisance

La population d'Ifangni a plusieurs manières de se mettre à l'aise. Le mode d'aisance le plus pratiqué est la nature. Il est suivi de l'utilisation des latrines non ventilées. Cette situation est due à l'insuffisance de latrines publiques dans cette localité.

S'agissant de l'assainissement de cette Commune, il n'existe aucun plan d'assainissement et de plus aucune politique n'est développée pour la gestion des déchets solides et liquides. Ainsi chaque ménage assainit son environnement selon ses moyens et capacités.

CHAPITRE III
ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

L'organisation sociale traditionnelle de la Commune d'Ifangni révèle une structuration ancienne sous forme de royaume qui doit toute sa civilisation au lieu de ses racines, les peuples Yoruba d'Ilé-Ifè.

Considéré en même temps comme un homme et un dieu, le Roi détenait un pouvoir absolu. Il vivait dans un palais entouré d'une cour nombreuse composé de ses ministres, de ses servantes et des esclaves. Il intervenait partout dans la vie sociale, religieuse et économique.

Aujourd'hui, le Roi a gardé tous ses attributs. Il gère la vie spirituelle de la communauté des Yoruba dont les vestiges sont gardés dans des temples de la cour royale, dans les couvents ou au niveau des collectivités. Ses sorties sont souvent entourées de litanies panégyriques qui se réfèrent soit aux hauts faits, soit à l'emblème du roi ou parfois aux fonctions d'un ancêtre.

Les Rois et leurs ministres jouent ont un rôle important dans la vie sociale et politique d'Ifanbni. Ils s'occupent essentiellement, dans les limites de leurs compétences, de la revalorisation du patrimoine culturel, du règlement des conflits familiaux et de l'organisation des cérémonies religieuses annuelles.

3.2 Pouvoir politique moderne

Dans le contexte actuel de la décentralisation, les orientations pour la politique de développement de la commune sont fixées par le Conseil Communal sur la base des réelles aspirations des communautés administrées. Elles sont ensuite passées au maire, premier responsable de l'exécutif, pour leur mise en œuvre.

Comme le pouvoir traditionnel, le pouvoir politique moderne est concentré dans les mains du maire ; la différence avec le pouvoir traditionnel est la proximité des populations et la possibilité de leur contrôle sur la gestion des affaires de la commune. L'exercice du pouvoir politique au niveau arrondissement et villageois se fait respectivement par le chef d'arrondissement et le chef de village.

Les autorités administratives et traditionnelles de la commune d'Adjarra développent de bonnes relations de collaboration surtout dans les domaines de la valorisation du patrimoine culturel et de l'organisation des fêtes nationales.

3.3 Système de parenté

Dans la commune d'Ifangni, trois types de mariage déterminent le mode de vie dans les ménages : le mariage coutumier, le mariage civil (rare) et le mariage religieux.

3.3.1 Mariage coutumier

Le mariage coutumier, par ses rituels et sa dot, est une cérémonie de réjouissance qui renforce les liens non seulement entre les époux, mais également entre leurs familles. Son caractère onéreux fait qu'il est de moins en moins accepté par les jeunes. Aujourd'hui, par endroit, le mariage coutumier onéreux fait place à un symbolisme peu coûteux.

3.3.2 Mariage civil

Le mariage civil est célébré par un représentant de l'administration civile (le maire ou le chef d'arrondissement). Il traduit la reconnaissance de l'union par l'autorité civile et la légalisation de la vie conjugale au sein de la communauté. Sa célébration est subordonnée au mariage coutumier.

3.3.3 Mariage religieux

Le mariage religieux est consacré par l'autorité religieuse (prêtre, pasteur ou Imam). Le couple qui aspire à vivre selon les commandements de Dieu doit se mettre d'abord en règle vis-à-vis de la tradition et de la communauté en faisant le mariage coutumier et civil.

3.4 Place de la femme dans la société

Dans la Commune d'Ifangni, les besoins des femmes sont beaucoup plus collectifs. Ils sont dictés par les aspirations de toute la société qui exige d'elles une importante contribution au mieux être de la communauté, c'est-à-dire, une bonne santé de sa famille, un niveau d'instruction acceptable pour les enfants, un accès à une alimentation saine et suffisante, un accroissement des revenus pour la famille, etc. La société lui reconnaît son rôle de pilier dans la promotion du bien-être intégral de la famille et même de la collectivité, non seulement à travers les activités productives des secteurs clés de l'économie, comme l'agriculture et le commerce.

Dans les secteurs économiques, les femmes s'adonnent surtout aux cultures vivrières (maïs, niébé, ...), au maraîchage, à l'élevage des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles), à la petite industrie (fabrication de savon, de textile, des nattes, de la poterie en terre cuite), à la transformation et la commercialisation des produits agricoles et manufacturés.

Le dynamisme des femmes dans les secteurs de l'économie locale favorise un approvisionnement régulier des marchés rendant ainsi accessibles les prix des denrées alimentaires et des produits de premières nécessités à toutes les couches de la population.

Sur le plan de la participation des femmes aux structures de prises de décision, il faut signaler que l'augmentation du pouvoir économique leur confère une élévation de leur statut social et de surcroît contribue à renforcer leur autonomie et leur participation à la prise de décisions au sein de la famille ou de la collectivité. Ainsi les retrouvent-on dans des rôles décisifs au sein des groupements ou associations qui reposent sur l'esprit de solidarité et à travers lesquels elles consolident leurs capacités managériales.

Par contre, au niveau de la commune, la présence des femmes dans les instances de décision reste encore trop faible. Par exemple, elles ne sont pas représentées au sein du Conseil Communal, la plus grande instance de décision de la commune d'Ifangni.

3.5 Organisation ethno-foncière

A travers l'histoire, le régime foncier de la commune d'Ifangni a connu des transformations. Au départ, c'était propriété collective, indivise et inaliénable. Les modes initiaux d'accès à l'espace étaient l'occupation et la donation. La donation était au centre d'un système social organisé sur les alliances de toutes sortes. La terre ne pouvait être considérée comme un bien personnel et exclusif, mais plutôt celui d'un clan ou d'une lignée. Tout ce qu'elle porte et qui est le fruit du travail appartenait à son auteur.

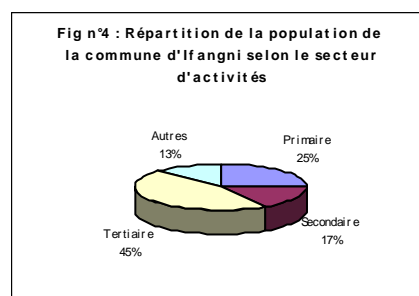
Les crises lignagères ou claniques, les facteurs introduits par la colonisation, la poussée démographique, l'économie marchande ont entraîné l'évolution du régime foncier traditionnel. Entre l'homme et la terre, les rapports ne sont plus mystiques mais économiques au point où les propriétés individuelles sont les plus nombreuses aujourd'hui. La tenure foncière de la commune d'Ifangni est caractérisée par l'exercice du droit de propriété par la collectivité Kékè sur plus de 60% des terres agricoles. Les modes d'acquisition des terres sont essentiellement :

- L'héritage : il est patrilinéaire mais il arrive qu'exceptionnellement, dans certaines familles, les femmes héritent de la terre. La terre héritée devient une propriété privée, ce qui appelle une autonomie sur le plan économique.
- Le gage : dans ce mode, le créancier (gagiste) bénéficie de l'usage et l'usufruit du terrain, jusqu'au moment de son remboursement où la terre retourne à son propriétaire.
- La location : elle s'observe dans le cadre des activités agricoles et profite surtout aux cultivateurs dépourvus complètement ou partiellement de terres.
- L'achat : il traduit la disparition du caractère d'inaliénabilité de la terre. L'achat a pris de l'importance et se développe depuis quelques années avec le phénomène du lotissement.

CHAPITRE IV
ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie locale d'Ifangni repose essentiellement sur le secteur informel favorisé par la perméabilité des frontières Bénino-Nigériane.

D'après la figure ci-contre, les populations d'Ifangni s'investissent à 45,12% dans le secteur tertiaire. Ils pratiquent principalement le commerce dont le développement est favorisé par le grand voisin qu'est le Nigeria. Le second



secteur qui mobilise la population d'Ifangni est bien le secteur primaire (24,59% de la population). Dans ce secteur, les citoyens d'Ifangni s'adonnent essentiellement à l'agriculture et à l'élevage. Le secteur secondaire occupe 16,45% de la population. Il est dominé actuellement l'artisanat qui est un élément majeur de la spécificité d'Ifangni notamment en terme d'emploi et de revenu. par l'industrie manufacturière (19,17%). Il n'existe pas d'entreprise industrielle implantée et immatriculée actuellement sur le territoire de la commune d'Ifangni.

4.1 Commerce

4.1.1 Produits

Le commerce occupe une place de choix au sein des activités économiques locales d'Ifangni. Il mobilise 36,4% de la population et touche une diversité de produits. Il s'agit des hydrocarbures et produits manufacturés provenant surtout du Nigeria, des produits agricoles, d'élevage, de l'artisanat, de transformation et de la pharmacopée. Cette activité est majoritairement exercée par les femmes qui se livrent activement au petit commerce. Mais il faut noter que la Commune regorge aussi de quelques grands commerçants reconnus sur le plan national

4.1.2 Infrastructures

Plusieurs marchés locaux s'animent tous les quatre jours. Le principal marché est celui d'Ifangni-Centre qui avait autrefois un rayonnement régional voire international. Il y a quatre autres marchés au niveau des arrondissements (Igolo, Kétoukpè, Banigbé, Kitigbo.) Ces marchés sont insuffisants et dans un mauvais état. L'ensemble totalise 11 hangars. La traversée de la commune par deux routes inter états (RNIE1 et RNIE1bis), et sa position frontalière avec le Nigéria font d'elle une commune de transit pour l'écoulement des produits vers ce pays. C'est le cas des véhicules d'occasion en transit vers le Nigeria.

4.1.3 Circuits de commercialisation

La plupart des produits commercialisés proviennent du Nigéria ou de la commune.

Les produits provenant du Nigéria arrivent dans la commune par les voies fluviales. Une fois débarqués, les produits sont soit emmagasinés, soit stockés dans les

maisons. Ils sont ensuite vendus soit en gros (cas des grossistes), soit en détails dans les boutiques ou sur des étalages de fortune.

Les produits de la commune (artisanat : paniers, pots ; ou agricoles : maïs, manioc, régime de palme) sont exportés par les commerçants collecteurs surtout vers le Nigéria par les voies fluviales et Porto-Novo par voie terrestre.

4.2 Agriculture

4.2.1 Terres agricoles

De type familial, l'agriculture est, sur le plan spatial, la plus importante activité pratiquée par les populations de la commune d'Ifangni. Les terres agricoles couvrent une superficie de 14.300 ha, soit 52,9% de l'ensemble du territoire de la commune. Elles sont peu fertiles.

4.2.2 Productions

L'agriculture est orientée vers les cultures vivrières telles que les céréales, les tubercules et les légumineuses. Les cultures de rente sont les produits issus de l'exploitation du palmier à huile, du raphia, des arbres fruitiers et des plantations de bois. L'agriculture est pluviale et pratiquée à dominance par les hommes et dans une moindre mesure par les femmes.

Le tableau ci-dessous présente quelques données et informations sur les cultures et leur taux de progressions entre 2002 et 2005

Tableau n°1 : Production agricole dans la commune en 2005 et taux de progression sur les quatre dernières années

Cultures pratiquées	Superficie (ha) en 2005	Rendement (kg/ha) en 2005	Production (tonne) en 2005	Taux annuel d'accroissement de la superficie	Taux annuel d'accroissement de la production
Maïs local	10851	3892	42230	-5,34	85,70
Maïs amélioré	105	1202	126	-5,84	-5,19
Manioc	4555	14243	64875	-10,63	3,42
Patate douce	87	7828	681	-11,98	12,01
Niébé	697	255	178	-7,78	-10,31
Tomate	36	3860	139	-3,92	2,58
Légume feuilles	158	5142	813	-1,20	8,23
TOTAL	16489	36422	109042	-7,26	14,93

Source: Monographie communale, 2006

Le tableau ci-dessus montre que les emblavures annuelles diminuent globalement de 7,26 tandis que les productions augmentent de 14,9%. Cela signifie que les rendements sont en hausse constante ces quatre dernières pour l'ensemble des

cultures pratiquées dans la commune d'Ifangni. Mais la situation diffère spécifiquement d'une culture à une autre. Pour le maïs par exemple, la production s'est accrue de plus de 85% alors que la superficie mise en valeur pour ma même culture a diminué de 5,3%. Par contre, pour la patate douce, une diminution de la superficie a entraîné une baisse plus importante de la production.

4.2.3 Structures d'encadrement

Les agriculteurs travaillent individuellement ou en associations. Actuellement, plusieurs organisations paysannes (OP) sont enregistrées au CeRPA. Elles bénéficient de l'appui technique et financier du CeRPA, des ONG et des projets d'Etat dans des domaines assez variés.

L'agriculture est pratiquée avec des outils aratoires. Les techniques culturales sont purement traditionnelles avec parfois utilisation d'ordures ménagères et des déjections animales pour la restauration de la fertilité des sols.

4.3 Elevage

L'élevage joue également un rôle important dans la vie socio-économique de la Commune. Il est pratiqué par presque tous les ménages

4.3.1 Espèces élevées

Les espèces élevées sont les bovins, ovins, caprins, volailles, porcins, lapins et aulacodes. La pratique du petit élevage est très répandue, l'élevage non conventionnel est en plein essor dans la commune. La disponibilité d'espace et de pâturage ainsi que des sous produits agricoles comme complément d'aliments constitue des atouts encore sous-exploités ; Les pertes animales sont élevées du fait de la prévalence des pestes (porcines et aviaires) du fait d'un encadrement et suivi sanitaire insuffisants des élevages et de la défaillance des contrôles aux frontières.

4.3.2 Différents types d'élevage

On distingue deux types d'élevage : l'élevage conventionnel et l'élevage non conventionnel. En élevage conventionnel les animaux sont le plus souvent en divagation. L'élevage non conventionnel concerne les lapins et aulacodes.

4.3.3 Santé animale

Les maladies les plus fréquentes qui sévissent dans la localité sont la trypanosomiase, la pasteurellose bovine, la peste (aviaire et porcine) et les affections cutanées et parasitaires.

La Commune étant dépourvue de centre vétérinaire, les éleveurs assistent souvent impuissants à la mort en série des animaux dès l'apparition de nouvelles maladies.

4.4 Les unités économiques

4.4.1 Petites Unités de transformation

Elles reposent sur certains produits agricoles de la localité et se pratiquent à travers toute la Commune principalement par les femmes soit individuellement, soit au sein des groupements féminins. Sur la cinquantaine de groupements féminins connus, une vingtaine se consacrent à la transformation de la noix de palme et les autres pour diverses transformations. Les principaux produits de transformation caractéristiques de la localité sont:

- l'huile de palme et le savon à partir du palmier à huile ;
- l'alcool à partir du palmier à huile et le raphia ;
- le beignet, la farine, l'amidon à partir du manioc ;
- le beignet, la farine, l'akassa, la pâte et la boisson fermentée à partir du maïs.

L'huile produite est à 90% mise sur le marché. Pour ce qui concerne le manioc, les deux tiers sont commercialisés, transformés.

4.4.2 Unités de Stockage

Il n'existe pas de grandes unités de stockage dans la commune. Par contre, au niveau des ménages producteurs, il existe de petites unités de stockage (chambre, hangars etc.) qui sont souvent utilisés pour sécuriser les produits transformés en attendant la vente.

Les petites unités de stockage ne fonctionnent pas. Elles sont minées par les attaques des insectes. Ce qui ne permet pas aux produits stockés d'être économiquement rentable.

4.5 Energie et Eau

Dans la Commune d'Ifangni, les fournitures d'énergie et d'eau sont largement sous le monopole des sociétés d'Etat.

4.5.1 Energie

L'énergie utilisée pour divers besoins dans les ménages de la commune d'Ifangni provient du bois de chauffe, du charbon de bois, de l'électricité, du soleil et des hydrocarbures.

Le bois de chauffe et le charbon de bois sont utilisés par les populations pour satisfaire l'essentiel de leurs besoins en énergies domestiques. Ils sont fournis par les arrondissements ruraux et les communes rurales environnantes des départements du Plateau et des Collines.

L'énergie électrique est mobilisée et rendue disponible grâce à un réseau électrique peu développé. Le taux de couverture du réseau électrique est très faible : moins de la moitié des villages (15 sur 41 soit 36%) sont desservis par la SBEE.

Les hydrocarbures constituent aussi une importante source d'énergie pour les populations. La transformation des hydrocarbures en énergie par la mécanique leur permet de résoudre les besoins en déplacement des populations.

4.5.2 Eau

La couverture en eau potable de la commune est de 31% par rapport aux besoins réels de la population. Si dans l'arrondissement urbain Ifangni le réseau d'adduction d'eau de la SONEB couvre une partie, il est quasi inexistant dans les 5 autres arrondissements où sont installés quelques ouvrages du SRH : 59 forages à pompes manuelles (FPM) et 02 puits modernes (PM). Par ailleurs, seulement un arrondissement sur six dispose d'une adduction d'eau villageoise (AEV) réalisée par la DGH/SRH.

4.6 Transport et communications

4.6.1 Transport

Le transport repose essentiellement sur deux voies de communication consacrées au déplacement des biens et des personnes dans la Commune d'Ifangni. Il s'agit des voies de communication lagunaires et routières.

Le transport routier est assuré par divers moyens que sont: la bicyclette, la moto, l'automobile, les bus et les camions. Le transport routier le plus développé dans la Commune est basé sur l'utilisation de la moto du fait du phénomène de taxi moto ou "Zémidjan".

La longueur des principales pistes et routes de desserte dans la commune est d'environ 200 Km, mais la plupart sont en mauvais état. Cinq gares routières permettent d'organiser le trafic des personnes et des biens par les véhicules et les taxis motos dans la commune. On note une inexistence de station service pour l'approvisionnement en carburant.

Le transport lagunaire est essentiel pour l'économie locale d'Ifangni. Il se pratique au niveau des plans d'eau dotés d'embarcadères. C'est par ce canal que bon nombre d'hydrocarbures et les produits manufacturés transitent du Nigeria vers la Commune d'Ifangni. Les moyens utilisés au niveau de ce type de transport sont la pirogue et la barque motorisée ayant pour points de stationnement les embarcadères non aménagés.

La couverture par le réseau téléphonique conventionnel est très faible.

4.6.2 Communications

Dans un passé récent, le réseau téléphonique était presque absent de la Commune d'Ifangni et il était quasi impossible de recevoir et d'envoyer un appel téléphonique dans la zone malgré la présence d'un service de l'Office des Postes et Télécommunication (OPT). Il existe seulement quelques publiphones malheureusement non fonctionnels et cabines publiques et privées dont les services sont peu satisfaisants. L'installation récente de deux réseaux GSM (Bell Bénin et Benincell) vient atténuer quelque peu cette situation. Le réseau téléphonique fixe est actuellement en numérisation dans la localité. Un bâtiment de la poste et de la télécommunication comportant un central téléphonique devant desservir les Communes d'Ifangni a été construit.

4.7 Tourisme et hôtellerie

Quant au tourisme, la commune d'Ifangni dispose de potentialités touristiques peu exploitées à savoir : la source naturelle d'eau « ODO EKEDJRE » à Zian et Iguidi dans l'arrondissement de Lagbè dont les vertus thérapeutiques annoncées par la population restent à être vérifiées scientifiquement, les ateliers de sculptures sur bois dans l'arrondissement de Daagbé Nagot et l'existence de singes à ventre rouge (espèces en disparition et protégées) dans les forêts naturelles et sacrées.

Le secteur touristique est peu développé dans la Commune. Toutefois, quelques potentialités touristiques existent dans le domaine :

Au plan hôtelier, peu d'infrastructures sont implantées dans la Commune. Il y existe quelques bars, restaurants, motels...

4.8 Artisanat

La vannerie et la sculpture sur bois sont les activités artisanales les plus développées dans la commune d'Ifangni. Malgré la disponibilité des matières premières et la facilité d'écoulement des produits, le secteur de l'artisanat demeure peu professionnalisé.

4.9 Pêche et chasse

Très peu développées, la pêche et la chasse sont des activités saisonnières qui se pratiquent surtout dans l'Arrondissement de Banigbé et dans une moindre mesure dans celui de Daagbé. Elles occupent très peu de personnes. Les réglementations en vigueur sont rarement respectées par les pêcheurs qui utilisent des engins prohibés comme la palangre à hameçons non appâtés, le kpoto kpoto, et le filet épervier à mailles fines.

4.10 Industrie

Quant à l'industrie, il faut signaler aussi la présence dans la commune de quelques boulangeries et scieries et le développement de la petite agro-industrie comprenant des unités de transformation du manioc et d'extraction d'huile de palme. Les opportunités d'écoulement des produits existent et justifient l'utilité d'appuyer le développement de ce secteur.

CHAPITRE V
SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

Dans ce domaine, les dispositions en vigueur dans le cadre de la promotion de la santé sont celles mises en œuvre sur le plan national à savoir : la prévention par les actions de vaccination, la sensibilisation des populations en cas de maladies ayant pour origine l'insalubrité, le non respect des règles élémentaires d'hygiène et la protection des populations contre la vente de médicaments d'origine douteuse.

Le tableau suivant présente la carte sanitaire de la commune d'Ifangni. Il donne le point détaillé des formations sanitaires, de leurs équipements et du personnel.

5.1.1 Principales maladies

Les principales maladies qui sévissent dans le milieu sont le paludisme, les anémies, les gastro-entériques, les infections urinaires et la bilharziose.

Le seul problème nutritionnel qui se pose dans la localité, est l'insuffisance d'alimentation équilibrée. Face à cette situation, la solution appliquée est l'Information -Education -Communication (IEC) utilisée par l'assistant social, la sage-femme et les Infirmiers.

Le taux de fréquentation des centres de santé est 30,7%, malgré la présence d'un centre de santé par arrondissement et un centre de santé communal. En effet, certains villages sont très éloignés des centres de santé. En outre, la médecine traditionnelle et l'automédication sont très développées.

5.1.2 Infrastructures et équipements

La commune d'Ifangni dispose d'un centre de santé communal (CSC) et sept centres de santé d'Arrondissement (CSA).

Il existe également dans la Commune des centres de santé ainsi que des cabinets de soins et Unités Villageoises de Santé (UVS).

Les équipements des centres de santé publics sont dans un état plus ou moins dégradé exception faite du CSC. La plupart de ces centres de santé sont équipés d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

5. 1.3 Personnel de santé

Du point de vue du personnel, le ratio agent de santé par rapport à la population est nettement en deçà des normes admises par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En effet, les agents de santé sont en nombre insuffisant et sont en majorité peu qualifiés : un médecin pour 71.599 habitants (au lieu de 30.00 habitants), une sage-femme pour 7.951 habitants (au lieu de 6.000 habitants) et un infirmier pour 5.966 habitants (au lieu de 10.000 habitants).

5.1.4 Les partenaires de la santé

Il faut noter que les centres de santé publics bénéficient de l'appui de certains projets et ONG ainsi que de celui de la population à travers les actions des comités de gestion de ces centres initiés par ladite population.

Tableau 2 : Carte sanitaire de la commune d'Ifangni

Localité	Type de Structures de santé	Nombre	Maladies fréquentes	Effectif personnel qualifié			
				Médecin	PA	Infirmier (IDE et IS)	SFE
Ifangni	CSCom	01	Paludisme Diarrhée	1	04	05	04
	CSA	02	HTA Anémie				
Banigbé	CSA	02	Paludisme Aigu Diarrhée	-	01	03	01
Daagbè	CSA	01	Paludisme Aigu Diarrhée	-	01	01	01
Ko-koulomou	CSA	01	Plaie paludisme diarrhée traumatisme parasitose	-	-	01	01
Lagbè	CSA	01	Paludisme diarrhée	-	01	01	01
Tchaada	CSA	01	paludisme diarrhée	-	01	01	00
IFANGNI (commune)		09		01	08	12	09

Source : CSC Ifangni

MED: médecin, PA: personnel d'appui, IDE: infirmier diplômé d'Etat, IS : infirmier de santé, SFE : sage femme d'Etat.

5.1.5 Taux de couverture vaccinale pour les grandes endémies

Les grandes endémies rencontrées dans la commune sont la poliomyélite, les hépatites A, B, C, la rougeole et la variole. En 2005, les antigènes mis en place pour lutter contre ces grandes endémies ont été administrés à la population avec une couverture respective de 132% pour la BCG, 138% pour la DTCP3, 99% pour la VAR et 556% pour la VAT2 + (femmes enceintes).

5.2 Action sociale

Dans la Commune d'Adjarra, les activités de protection sociale s'insèrent dans les domaines ci-dessous :

- Prévention des risques
- Prise en charge des personnes.

Les activités sont menées à travers l'Information-Education-Communication (IEC) sur les différentes maladies endémiques à l'endroit des différentes couches de la population.

5.2.1 Prévention des risques

Pour ce qui est du domaine de la prévention, l'activité menée est la surveillance nutritionnelle. A ce niveau, les bénéficiaires sont constitués des enfants de 0 à 5 ans.

Le trafic et placement des enfants sont courants dans la commune et 47% des ménages placent encore leurs enfants. La présence du centre de promotion sociale et la mise en place d'un centre d'écoute pour enfants en situation difficile en cours dans la commune contribuent à freiner le phénomène.

5.2.2 Prise en charge des personnes

Pour la prise en charge des personnes, le Centre de Promotion Social (CPS) se consacre :

- à la réadaptation à base Communautaire à l'endroit des handicapés ;
- aux activités de solidarité pour les indigents ;
- à l'encadrement des groupements.

5.3 Education

Dans la Commune d'Ifangni, il existe les deux ordres d'enseignement suivants:

- enseignements maternel et primaire,
- enseignement secondaire.

Les enseignements maternel et primaire relèvent de la compétence propre de la Commune conformément aux lois de la décentralisation notamment dans les domaines de la construction, de la réfection et des équipements.

5.3.1 Infrastructures scolaires

Enseignements maternels et primaires

La situation scolaire de la commune d'Ifangni se caractérise par une faible couverture en infrastructures scolaires, l'effectif moyen par classe est de 50 élèves, 38% des salles de classes sont en matériaux précaires ou délabrés.

Il existe au total dans la Commune, 70 écoles dont 64 écoles publiques et 06 écoles privées. Parmi les écoles publiques, on compte 59 écoles primaires et 05 écoles maternelles. Sur les 06 écoles privées, 04 écoles sont de l'enseignement primaire et 02 sont de l'enseignement maternel.

5.3.2 Répartition des infrastructures scolaires, du personnel enseignant et des élèves

Le tableau ci-après présente la situation des enseignements maternels et primaires de la commune d'Ifangni.

Du point de vue du personnel, les 15.127 écoliers (soit en moyenne 43 élèves par classe) que comptent la Commune sont encadrés par 361 enseignants dont 150 communautaires souvent peu qualifiés. Le taux de scolarisation des filles est faible (moins de 50%).

Le ratio enseignant/élèves est de 1 pour 42 élèves.

Le déficit en enseignants qualifiés demeure un problème crucial, 59% des enseignants sont non qualifiés (communautaires ou contractuels). Le développement des écoles privées (au total 6) est encore embryonnaire. Quatre arrondissements sur six disposent d'une école maternelle.

Face à ces problèmes qui minent l'enseignement public, les Associations des parents d'élèves contribuent au recrutement des enseignants communautaires, à la construction des salles de cours et à leur équipement en mobiliers. Certains ONG et projets d'Etat s'investissent dans la réhabilitation et l'équipement de certaines

écoles en mobiliers et forages de puits. Il en est de même pour la Mairie qui n'est pas restée en marge de la promotion de l'éducation.

Bien que la population de 3 ans et plus soit composée majoritairement de femmes (53,3%), c'est au niveau du sexe féminin que l'on enregistre le plus fort taux de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. La proportion de personnes de sexe féminin instruites est inférieure à celles des personnes du sexe masculin quel que soit le niveau considéré. C'est le signe que les parents préfèrent inscrire leurs enfants garçons à l'école plus que leurs enfants filles.

Le taux généralement bas de scolarisation des enfants a pour conséquence le phénomène de travail des enfants. En effet ce phénomène est remarquable dans le département de l'Ouémé en général. Les enfants en âge de scolarisation sont envoyés en apprentissage. On les retrouve dans les métiers de vulcanisation de maçonnerie, de menuiserie etc.

Enseignements secondaires

Pour les enseignements secondaires, la commune dispose de quatre collèges. Seul le collège d'Ifangni, est doté d'un second cycle.

Quatre collèges desservent les 6 arrondissements de la commune. L'éducation non formelle est encore à développer.

5.3.3 Sécurité

La sécurité est assurée par les deux unités que sont la brigade de gendarmerie d'Ifangni et le commissariat de police spéciale des frontières d'Igolo. Des ONG locales (MABIZE, VIGILANTE) organisent des brigades civiles de sécurité qui travaillent aux cotés des forces de sécurité publique dans le cadre de la lutte contre la délinquance et la criminalité. La position frontalière avec le géant voisin de l'Est (Nigeria) entraîne l'infiltration incontrôlée d'étrangers, ce qui perturbe très souvent la quiétude des populations. Aussi la prolifération d'armes à feu et la constitution de refuges et groupes de criminels sont des facteurs qui aggravent l'insécurité. Ainsi, les services de sécurité déjà sous-équipés et en manque d'effectif sont débordés. Cependant, une légère baisse du taux de criminalité a été constatée ces deux dernières années.

5.3.5 Organisations de la société civile

Le mouvement associatif est très diversifié dans la commune. On distingue dans tous les arrondissements des groupements villageois (GV), des groupements féminins (GF), les comités de gestion de santé d'arrondissement (COGEA), et au niveau de la commune, l'Union communale des producteurs (UCP), l'Union communale des GF (UCGF), l'Association des usagers d'eau (AUE), les associations

de développement, les groupes religieux, associations de jeunes, les ONG. On distingue très peu d'intervention des ONG locales et internationales dans la commune. Les ONG présentes interviennent dans l'appui aux groupements, l'hydraulique, les transformations agricoles, la sécurité et la lutte contre le trafic des enfants. Il n'existe pas un cadre de concertation des différentes structures au niveau communal.

CHAPITRE VI
RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources de la Commune sont de plusieurs ordres : les ressources propres (internes), les ressources de l'Etat et les ressources externes.

Les ressources internes de la Commune comprennent :

- les ressources budgétaires propres : il s'agit des ressources fiscales et non fiscales figurant dans la nomenclature budgétaire ;
- les fonds de concours : dons, legs et recettes diverses provenant de tiers dans le cadre de la réalisation des infrastructures socio- économiques et communautaires.

6.1 Evolution du budget communal

Le budget de la commune a connu une nette amélioration ces dernières années soit 85,09% de 2002 à 2003. De façon globale ce budget est passé de 35.367.077 FCFA en 1999 à 77.204.429 FCFA en 2003 soit un accroissement de 118% en cinq ans.

Les ressources pour le fonctionnement et les investissements de la commune sont d'ordre fiscal et non fiscal.

Les données du tableau ci-dessous permettent d'apprécier l'évolution du budget sur les cinq dernières années.

Tableau n°3 : Equilibre financier de la commune pendant les cinq dernières années

ANNEES	BUDGET DE FONCTIONNEMENT			BUDGET D'INVESTISSEMENT			Capacité de financement (7=5-6)
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne brute (3=1-2)	Recettes (4)	Capacité d'investissement (5= 3+4)	Dépenses (6)	
1999	35 367 077	35 353 888	13189	0	13 189	0	13189
2000	31 174 180	31159416	14 764	0	14 764	0	14 764
2001	79 533 661	71787836	7 745 825	11 430 521	19 176 346	11 410 521	7 765 825
2002	41 710 083	46 690 355	-4 980 272	0	-4 980 272	0	-4 980 272
2003	70 181 219	66 719 727	3 461 492	7 023 210	10 484 702	6 952 690	3 532 012
TOTAL	257 966 220	251711222	6 254 998	18 453 731	24 708 729	18 363 211	6 345 518
MOYENNE	51 593 244	50342244,4	1 250 999,6	3 690 746	49 417 45,8	36 726 42,2	1269103,6

En dehors de l'année 2002, on observe au niveau des comptes de la mairie, l'existence d'épargnes brutes positives prouvant ainsi que les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes de fonctionnement.

De même, l'analyse des données révèle l'existence pour la mairie d'une capacité d'investissement qui s'est accru de 1.872,4 % sur la période 1999-2003. Cette

capacité d'investissement est évaluée à 345,09 FCFA par habitant en 2003 et est ainsi insignifiante au regard des besoins de développement.

L'analyse de l'évolution ainsi constatée de la capacité d'investissement prouve que la commune dispose de ressources insuffisamment exploitées pour son développement. En effet, pour l'exercice 2003, le budget d'investissement est réalisé pour un montant de 18.453.731FCFA contre une capacité d'investissement de 24.708.729FCFA.

6.2 Recettes

Les recettes de la commune sont fiscales et non fiscales. Les L'analyse des recettes totales révèle que :

- les recettes de fonctionnement dépassent celles d'investissement ;
- les recettes totales par habitant sont estimées en 2003 à 1.078,29F.CFA par habitant contre 582,55F.CFA par habitant en 2002 soit une hausse de 85,2%.

6.2.1 Recettes fiscales

La gestion des ressources fiscales est assurée par le service des impôts de Porto-Novo qui a compétence sur la commune d'Ifangni.

Elles sont constituées des impôts directs et indirects que sont :

- La patente ;
- La licence ;
- Le foncier bâti et le foncier non bâti ;
- La taxe sur arme à feu,
- Les autres recettes fiscales
- etc.

La faible performance du recouvrement des recettes fiscales résulte :

- Du dépôt tardif des avis d'imposition de l'exercice fiscal ;
- De l'incivisme fiscal qui persiste toujours au niveau de plusieurs contribuables ;
- Des difficultés de maîtrise du gisement fiscal de la localité en raison des recensements qui ne s'actualisent pas régulièrement et des problèmes d'adressage qui ne permettent pas de retrouver les contribuables ;
- De la diminution de la matière imposable en raison de la fermeture de certains ateliers et boutiques ;
- De l'inachèvement du lotissement.

Pour ces raisons majeures, les recettes fiscales n'ont représenté qu'une faible proportion des recettes de fonctionnement de l'exercice 2003.

La Patente et la licence constituent les plus importantes sources de revenu fiscal.

6.2.2 Recettes non fiscales

Elles sont principalement constituées :

- De produits du patrimoine ;
- D'impôts et taxes perçues en vertu du titre des recettes diverses ;
- De taxes sur les prestations de services fournies par la Commune.

Elles sont directement recouvrées par la mairie elle-même qui dispose à cet effet de plusieurs structures (les caisses de la mairie, la gendarmerie, des agents collecteurs, etc.). Elles sont perçues au moyen de tickets imprimés et de timbres. Les recettes effectuées sont reversées à la recette perception de la Commune.

Elles ont connu un accroissement important entre 1999 et 2003. Cette performance encourageante résulte de :

- L'augmentation des tarifs des prestations de la Commune ;
- La perception de nouvelles taxes non fiscales ;
- L'efficacité des sensibilisations contre l'incivisme ;
- La mise en place par la mairie d'une brigade de recouvrement ;
- etc.

6.3 Dépenses

Les dépenses totales se sont accrues sur la période (1999-2003) avec un taux annuel moyen de 27%. Elles sont évaluées à 1.028,96 FCFA par habitant en 2003 contre 652,11F.CFA par habitant en 2002 soit un accroissement de 57,8%.

On distingue les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

6.3.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent les achats divers (matériels de bureau, fournitures etc.), le transport (transport du personnel etc.), les services fournis par les tiers (entretiens, réparations, maintenance, frais de formations, études et recherches, fêtes et cérémonies etc.) et les charges du personnel. En 2003, les dépenses de fonctionnement réalisées par la commune d'Ifangni sont estimées à 66.719.727 FCFA soit 90,56% des dépenses effectuées au cours de ladite année.

6.3.2 Dépenses d'investissement

Sont éligibles aux dépenses d'investissement de la commune, les travaux de lotissement, la construction de bâtiments, l'achat du matériel de transport et de matériel de bureau. En 2003, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6.952.690 FCFA, soit 9,44% de l'ensemble des dépenses de la commune.

CHAPITRE VII
RESUME DES CONTRAINTES ET
ATOUS DE LA COMMUNE

Tableau n°4 : Résumé des atouts et contraintes de la commune

Atouts		Contraintes	
Forces	Opportunités	faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture diversifiée • Forte fréquentation des marchés locaux • Mise en place dans tous les arrondissements de comités locaux de lutte contre l'insécurité • Fort taux de recouvrement de certains impôts et taxes • Une Diaspora importante pour l'appui au développement local • Ouverture et entretien des pistes de desserte rurale par les populations elles mêmes • Sous-sol disposant d'une bonne nappe phréatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier offert par plusieurs structures • Patrouilles régulières des forces de sécurité • Programme d'appui à la construction des classes • Existence d'un programme national de relance des filières agricoles • Traversée de la commune par la route nationale inter Etat Porto-Novo–Igolo très fréquentée • Existence d'un partenariat avec la commune frontalière du Nigeria • Facilité d'écoulement des produits sur les marchés environnants et du Nigeria. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de professionnalisation de l'agriculture • Faible suivi sanitaire et nutritionnel des élevages • Utilisation des moyens et équipements rudimentaires pour la transformation • Mauvais état des voies et des pistes en toutes saisons • Faible couverture en infrastructures scolaires (mobilier et salles de classes) • Absence d'infrastructures dans les marchés • Très peu de femmes au sein des structures de prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Envahissement du marché par les produits de l'extérieur • Faible couverture en électricité de la commune • Retard dans le transfert des compétences aux communes • Intervention très limitée de la CCIB dans la commune, • Faible encadrement technique des producteurs • Insuffisance d'enseignants qualifiés du au faible taux de recrutement et l'absence de programme de formation et recyclage des enseignants par l'Etat.

CHAPITRE VIII

PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

8.1. Promotion de l'économie locale

8.1.1 Rôle de la commune

Le rôle de la commune est d'améliorer les capacités de production, de commercialisation et de consommation des agents économiques de la commune en instituant un environnement favorable à la création et à la prospérité des entreprises et activités génératrices de revenus.

De façon concrète, pour promouvoir son économie, la commune doit jouer un :

- *Rôle de proximité* : Connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et autres acteurs de l'économie locale.
 - Organiser les acteurs du développement local
 - Assurer la communication et la mobilisation sociale en faveur de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus
 - Favoriser la création de structures, de groupements ou de démarche de type coopératif pour bénéficier des économies d'échelle
- *Rôle d'orientation et planification* : Définir le profil économique
 - Recenser les potentialités et les débouchés
 - Planifier le développement local et le suivi évaluation
 - Mobiliser les ressources (financières, matérielles, humaines etc.)
 - Développer une approche consensuelle et participative des choix économiques
 - Aménager le territoire et développer une politique foncière (définition de zone industrielle viabilisée etc.)
 - Faciliter la mise en œuvre et le suivi des planifications locales
- *Rôle d'appui* : Développer les aides immatérielles
 - Assurer l'appui conseil et les formations
 - Appuyer la création et la promotion des entreprises et des activités génératrices de revenus
 - Faciliter l'accès au crédit
 - Appuyer la commercialisation en favorisant par exemple la création des groupements d'achat ou de commercialisation
- *Rôle de facilitation* : créer un cadre institutionnel fiable
 - Promouvoir les infrastructures socio-économiques
 - Faciliter les activités économiques (lois, textes, règlements etc.)
 - Attirer les investisseurs par la bonne gouvernance

- Créer et promouvoir un label
- Développer une politique locale attrayante
- Assurer le plaidoyer et développer les partenariats en faveur de la réalisation des projets du PDC

8.1.2 Les acteurs impliqués

- Les acteurs politiques (Maires, Conseillers communaux, les Chefs d'arrondissement)
- Les acteurs institutionnels, (Services déconcentrés de l'Etat, structures publiques et privées etc.)
- Les acteurs économiques, (Commerçants, Entrepreneurs, producteurs, transformateurs, sociétés, etc.)
- Les acteurs sociaux et culturels, (Chefs traditionnels, les notables, groupes sociaux professionnels etc.)
- Les ONG, les réseaux d'acteurs, etc.

8.1.3 Stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales

La stratégie actuelle de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- une amélioration des recettes issues des prestations de la mairie : elle se fait par la fourniture par la mairie d'une bonne prestation de services, le renforcement des capacités du personnel, l'équipement du personnel et la sensibilisation sur la conscience professionnelle ;
- un accroissement significatif du taux de recouvrement des taxes par l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation de la population et l'unicité de la caisse (gestion transparente) ;
- une implication de la diaspora par une identification des fils de la commune résident soit dans les autres localités du Bénin soit hors du Bénin.

8.1.4 Stratégie future de mobilisation des ressources locales

La stratégie future de mobilisation des ressources locales repose sur les axes principaux suivants :

- un renforcement de l'implication de la diaspora dans les activités de développement de la commune ;

- une poursuite de l'amélioration des recettes et de l'accroissement de l'assiette fiscale ;
- une organisation en filières des spéculations qui s'y prêtent le mieux ;
- une mise en œuvre des dispositions sécuritaires pour les transports transfrontaliers des produits venant du Nigeria.

8.2 Valorisation des filières porteuses

8.2.1 Principales filières porteuses de la commune

La confrontation des atouts, contraintes, menaces et opportunités de la commune d'Ifangni a permis le choix des cinq filières importantes suivantes :

- Volaille : qu'il soit de race améliorée ou locale, l'élevage de la volaille est présent dans tous les ménages. Actuellement, un projet intercommunal d'appui à la production de volaille est élaboré pour l'ensemble des communes de Adjarra, Avrankou, Ifangni et Porto-Novo ;
- Palmier à huile : c'est une culture d'exportation. Aujourd'hui, il a pris d'ampleur dans la commune d'Ifangni. Il génère des revenus importants aux exploitants ;
- Manioc : c'est une culture très répandue dans la commune. Mais elle est de plus en plus confrontée à une faible disponibilité en terres agricoles ;
- Mais : c'est une culture très répandue dans la commune. Comme le manioc, elle aussi est de plus en plus confrontée à une faible disponibilité en terres agricoles ;
- Pisciculture : la commune d'Ifangni est ceinturée par des plans d'eau. Cette potentialité a besoin d'être valorisée.

8.2.2 Filière levier de développement de la commune

Choix de la filière levier

Parmi les cinq filières importantes de la commune, la filière choisie pour être de développement communal est la volaille.

Intrants et disponibilité

Les principaux intrants nécessaires au développement de la filière volaille et leur disponibilité sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau n°5 : Intrants de la filière volaille et leur disponibilité

Intrants	Niveau de disponibilité			Lieu de disponibilité
	Faible	Moyen	Elevé	
Poussins d'un jour		X		Nigeria
Provende			X	Nigeria Centre Songhaï

Source : Monographie

Extrants et commercialisation

Les extrants directs et indirects de la filière volaille et les débouchés potentiels pour leur écoulement est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau n°6 : Extrants de la filière volaille et leur écoulement

Extrants directs et indirects	Importance du marché			Lieu d'écoulement potentiel
	Faible	Moyen	Elevé	
Poulet sur pied			X	Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Viande de poulet		X (à cause de la grippe)		Porto-Novo, Nigéria, Communes environnantes
Œufs			X	Porto-Novo, Nigéria

Source : Monographie

Rentabilité de la culture

Une étude de rentabilité conduite en atelier interne avec les professionnels de l'élevage a montré que l'élevage de volailles constitue un placement intéressant. Le taux de rentabilité interne est supérieur à celui pratiqué par les banques et mêmes les institutions financières de la place.

8.2.3 Approche communale de valorisation de la filière levier

L'implication de la commune dans la valorisation de la filière levier se situe à trois niveaux :

- *Production* :

- Facilitation à l'acquisition des intrants (provende, poussins etc.) par une organisation de leur transport ;
- Appui technique à la professionnalisation des éleveurs (formation, appui conseils, etc.) ;
- Initiation d'étude sur le niveau de production et l'identification des éleveurs ;
- Facilitation du financement de l'activité à grande échelle.

- *Transformation/conservation*

- Facilitation à l'acquisition des équipements de transformation des produits d'élevage (fabrique de saucisse de volaille etc.)
- Amélioration du système de restaurations à base de volailles

- *Commercialisation*

- Création d'un label pour la qualité de la préparation de la viande de volaille soit sous la forme de saucisse ou de grillade.

CHAPITRE IX
PERSPECTIVES ET
RECOMMANDATIONS

9.1 Evolution des potentialités de la commune

Quatre potentialités donnent à la commune d'Ifangni des avantages significatifs par rapport à beaucoup d'autres communes du Bénin :

- le partage de la frontière et la proximité du Nigéria ;
- la disponibilité des voies fluviales et terrestres ;
- une diaspora importante et mobilisée ;
- la compétence accumulée avec le temps des éleveurs
- une population jeune et enthousiaste.

9.2 Perspectives de développement économique de la commune

Les perspectives de développement économique reposent sur l'utilisation optimale des potentialités dans un cadre spatial défini par le Schéma Directeur d'Aménagement de la commune.

En effet, le caractère périurbain de la commune l'autorise à s'investir dans des spéculations peu consommatrices d'espace et la petite industrie. Il s'agit d'activités familiales dont l'accompagnement par la commune est nécessaire pour leur assurer une bonne performance.

La maîtrise des coûts de production par les exploitations familiales devra être facilitée par l'accès à meilleur prix aux facteurs essentiels de production que sont l'énergie, l'eau, le transport. Les performances affichées par commune pour rendre disponibles ces facteurs de production sont constantes durant les deux dernières années.

Ainsi, la commune pourra espérer atteindre une production industrielle et favoriser l'installation de petites et moyennes industries alimentaires.

CONCLUSIONS GENERALES

La position géographique stratégique de la commune d'Ifangni fait d'elle un carrefour de transit entre le Nigeria et les communes du Bénin. Cette position confère à la commune une fonction importante dans l'économie intercommunale. Mais les routes et des pistes de la commune, dans leur état actuel, n'accompagnent pas cette fonction.

Le mode de tenure foncière basé sur la propriété foncière et la faible disponibilité de l'espace agricole dû à son gel par la collectivité Kèkè ont orienté les choix économiques de la commune. En effet, les filières importantes choisies par la commune pour impulser son propre développement ne sont pas consommatrice d'espace. Non seulement ces filières intègrent naturellement le genre, mais également elles font partie du quotidien, à des degrés divers, des activités des ménages et des familles.

Mais pour jouer le rôle de moteur de développement de la commune, la filière volaille choisie a besoin d'être accompagnées par la commune. A ce titre, cette dernière, dans le cadre de la promotion de son économie locale, doit accompagner les filières tant au niveau de la production, de la transformation/conservation que de la consommation.

La très jeune population de la commune impliquer dans la promotion de l'économie n'est pas affecté par la santé.